



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: miperma@malionu.com
Website: www.un.int/mali

**Talking point de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur Représentant
permanent du Mali auprès des Nations Unies
à l'occasion de la quatrième session thématique informelle
visant à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières
New York, les 24 et 25 juillet 2017**

**Thème « les contributions des migrants et des diasporas à toutes les
dimensions du développement durable, notamment sous la forme
d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis »**

1. Je voudrais tout d'abord remercier les co-facilitateurs, les Représentants permanents du Mexique et de la Suisse pour l'organisation de cette réunion sur une thématique aussi pertinente, à savoir **« les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis »**.
2. Je remercie également nos panelistes pour leurs brillantes présentations. Mention spéciale pour Mme Louise Harbour, Conseillère spéciale du SGNU pour les questions migratoires.

Mesdames, Messieurs, chers participants

3. Le Mali est à la fois un pays de départ, de transit et de destination des migrants. La communauté malienne à l'étranger est estimée à 4 millions de personnes et l'apport de cette diaspora au développement du Mali est évalué à 430 milliards de franc CFA par an soit 764. 647. 000 US dollars.

En plus de ce volet transfert de ressources financières, la diaspora malienne est également riche en ressources humaines et pour capitaliser les compétences et les expertises de cette communauté malienne à l'extérieur, le Gouvernement a mis en place en 1998 avec l'appui du PNUD le programme TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals) ou encore Transfert de Connaissances à travers les Nationaux Expatriés, opérationnel. Comme son nom l'indique, ce programme vise le transfert de compétences des experts nationaux, le développement des secteurs stratégiques nationaux dont l'enseignement supérieur, l'agriculture, la santé et les PME-PMI. D'autres partenaires soutiennent ce programme, notamment la Coopération française et l'Union Européenne.

4. C'est vous dire toute l'importance que le Mali accorde à sa diaspora. Un ministère dédié est créé et le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur est en place en tant que structure fédérative des associations de migrants maliens, représentée dans 64 pays. Le pays s'est doté d'une Politique Nationale de Migration (PONAM), visant à mieux gérer la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays.
5. C'est vous dire également que nous sommes très sensibles au Mali à la tragédie humaine en cours dans la Méditerranée et dans le désert où des milliers de nos jeunes, ces bras valides pour le développement de nos pays, trouvent la mort en tentant de se rendre en Europe ou ailleurs.
6. Je dois souligner ici avec force que le Gouvernement du Mali reste fermement attaché à la migration régulière. A cette fin, sous l'autorité du Ministre chargé des Maliens de l'extérieur, nous avons mis en place le Centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM), en octobre 2008, avec l'appui de l'Union européenne.

De même, une Cellule technique du co-développement a été créée auprès du Ministère en charge des Maliens de l'Extérieur, avec pour mission, entre autres, d'accompagner les initiatives des associations de migrants dans la mise en place des infrastructures telles les écoles, les adductions d'eau, les centres de santé, la construction de barrages ou de ponts ...

7. Cela dit, à l'instar des autres pays d'origine, de transit et destination des migrants, nous rencontrons d'énormes défis que nous devons relever ensemble.

Il nous faut notamment trouver des solutions rapides et convenables permettant de promouvoir la migration régulière et décourager la migration irrégulière, y compris en luttant ensemble contre les trafics criminels d'êtres humains.

Il nous faut trouver rapidement des solutions convenables au coût encore très élevé des transferts de fonds des migrants.

Il nous faut également trouver des solutions rapides et convenables permettant aux migrants à la retraite de jouir de leurs pensions dans leur pays d'origine.

En outre, nous devons procéder à l'application effective de la Convention de 1951 sur la protection des travailleurs migrants afin de leur permettre de jouir pleinement de la protection sociale et juridique dans les pays d'accueil.

Aussi, les pays d'origine comme le mien doivent combler le déficit de dispositifs d'accompagnement des fonds transférés des migrants vers des secteurs productifs ou structurants du développement économique et social. Ils doivent également s'atteler à combler le faible niveau de bancarisation des zones de départ et d'accès aux opportunités de financement.

8. Pour sa part, je puis vous assurer que le Gouvernement du Mali travaille déjà à corriger certaines insuffisances. Déjà courant 2015, le Gouvernement a signé une convention avec la Banque internationale pour le Mali (BIM), en vue de la réduction des coûts de transferts et l'accès aux crédits pour réaliser des investissements productifs.

9. Je termine en fondant l'espoir que nos deux jours d'échange et les échéances prochaines nous permettront d'arriver à des solutions mutuellement avantageuses pour tous les pays concernés par les défis migratoires. Je vous assure de la coopération totale de la délégation du Mali à cet égard.

Je vous remercie.